

# CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 29 avril 2011**

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Tous les Conseillers Municipaux sont présents, à l'exception de M Corsini qui a donné pouvoir à M Berchon, de Mme Lacau MC qui a donné pouvoir à M Martell et Mme Mouré qui a donné pouvoir à Mme Bonnefon.

Secrétaire de séance : Mme Malaganne

Le compte rendu sommaire de cette séance a été affiché le 3 mai 2011 en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT

En préambule, M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 avril 2011 qui est adopté à l'unanimité

### **Taux d'imposition:**

Compte tenu du produit attendu de 135.598 € pour le budget 2011, à l'unanimité les taux suivants sont votés :

- Taxe d'habitation : 7,84 %
- Foncier bâti : 8,17 %
- Foncier non bâti : 34,55 %

M. le Maire fait remarquer que Lestelle-Bétharram se situe, au sein de la Vath Vielha, dans les communes où la pression fiscale est des plus faibles.

### **Budget Primitif Communal**

En préambule, M. le Maire expose les grandes lignes de ce budget établi par la Commission des finances et les principaux investissements pour 2011 : l'achat de mobilier pour la cantine et le secrétariat de mairie, aménagement d'une cuisine à la salle des fêtes, travaux de voirie, réfection des trottoirs de l'avenue de Bétharram, réfection de la toiture du foyer communal, vestiaires sports et mise en place signalétique dans le village, ...

La section fonctionnement s'équilibre à 505.450,00 €, permettant le virement de 64.810, 00 € à la section investissement.

La section investissement est équilibrée à 595.793 €.

A l'unanimité, l'Assemblée Communale donne quitus à M. le Maire pour le vote de ce budget primitif.

### **Budget Locaux commerciaux**

Le budget s'élève à 15.567 € pour la section d'exploitation et à 144.953 € pour la section investissement.

### **Transfert du Budget les Locaux Commerciaux au Budget principal**

Le Conseil Municipal décide que le budget annexe des locaux commerciaux versera une subvention d'équipement de 123.106 € au budget général en 2011 pour compenser les frais pris en charge par ce dernier et qui concernait les locaux commerciaux.

## **Subventions 2011**

Les subventions suivantes ont été attribuées à l'unanimité :

|                                |         |
|--------------------------------|---------|
| Comité des fêtes :             | 4.500 € |
| Avant-garde Lestelloise XIII : | 1.500 € |
| Ecole de rugby :               | 500 €   |
| Association La Corruda :       | 750 €   |

## **Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil municipal approuve le PLU et décide d'instituer la déclaration de clôture sur toute la Commune.

## **Droit de Prémption Urbain**

Le Conseil décide d'instituer le Droit de Prémption Urbain (D.P.U.) sur toutes les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du P.L.U. approuvé par le Conseil Municipal ce jour.

## **Zonage d'Assainissement**

Le Conseil adopte la délimitation des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif telles qu'elles apparaissent sur les plans ci-joints.

## **Syndicat Mixte du bassin du Gave de Pau**

Le Conseil municipal, décide d'adhérer au Syndicat mixte du bassin du Gave de PAU et adopte les statuts de cette nouvelle collectivité.

Il inclue la compétence « qualité des milieux aquatiques » dans les partenariats futurs avec le Syndicat.

## **Questions diverses**

a) Une remise gracieuse de 150 m<sup>3</sup> est accordée à une abonnée suite à une fuite d'eau.

b) Dans le cadre des fêtes de Lestelle-Bétharram, le Conseil Municipal retient la proposition de 1.022,60 € du Vélo Club Nayais pour l'organisation de la course cycliste

Fait à Lestelle-Bétharram, le 3 mai 2011

La secrétaire de Séance  
Anne-Marie MALAGANNE

Le Maire  
Jean-Marie BERCHON